



ZONE 82 Comite 17 --- Seine & Marne

Règlement des compétitions 2024-2025

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la compétition devront être affiliés au **Comité de Seine et Marne**, et à jour de leur cotisation annuelle. Pour les compétitions organisées en regroupement, c'est le Président de zone qui rédige le règlement spécifique au regroupement.

1. DATES, LIEUX ET HORAIRES DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Les dates, lieux et horaires des compétitions régionales sont fixés par le présent règlement dans les annexes selon l'épreuve

2. REGLEMENT

Le présent règlement est soumis aux différents textes de la F.F.T, à savoir :

- Fascicule 1 – Règles communes
- Fascicule 2 – Donnes Libres
- Fascicule 3 – Individuel
- Fascicule 4 - Triplettes
- Fascicule 5 - Quadrettes
- Fascicule 6 – Coupe de France

3. ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Pour toutes les compétitions et pour la 1^{ère} séance :

- **Le champion sortant doit être affecté en Nord 1**
- L'horaire d'accueil des joueurs et de mise en place est indiqué sur la fiche spécifique à la compétition.
- Présence obligatoire des joueurs 15 minutes avant l'horaire de mise en place.

Pour les séances suivantes, l'heure de mise en place sera fixée par l'arbitre à l'issue de la séance précédente.

Passée l'heure de mise en place, le règlement fédéral relatif aux pénalités pour retard sera appliqué.

- En duplicate 0,5% ou 1 PM par tranche de 5 minutes et par joueur. Après 15 minutes le joueur ou l'équipe peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le ou les remplaçants prévus. Pour la Coupe de France, consulter le fascicule 6.
- En libre 100 points par tranche de 5 minutes, après 15 minutes le joueur peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le remplaçant prévu.

4. INSCRIPTIONS

L'inscription pour un championnat a pour objectif de connaître le nombre de participants afin d'anticiper la mise en place et l'organisation du tournoi. Elle est obligatoire : une semaine avant l'épreuve

Toute intégration postérieure à la date limite ne sera acceptée que dans la mesure où elle facilite le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions sont à communiquer par mail ou téléphone au président de la CCR

5. QUALIFIES

Le nombre de qualifiés pour chaque épreuve est calculé par la Commission de Compétition Nationale.

Les joueurs qualifiés et remplaçants (ou capitaines des formations qualifiées et remplaçantes) devront donner leurs coordonnées (adresse, mail et tél.) au Président de la CCR (au Directeur d'épreuve ou à l'arbitre) qui les tiendra informés de la suite de la compétition.

6. ARBITRAGE

L'arbitrage est effectué par un arbitre régional désigné par le Président de la CCR ou le Directeur d'épreuve

Le Président de la CCR peut toutefois faire appel à un autre arbitre avec l'aval du Président de Zone.

Les arbitres désignés pour arbitrer les compétitions sont susceptibles d'être modifiés avant le championnat.

L'arbitre qui officie ne peut pas jouer la compétition en donnes duplicates.

IMPORTANT : En début de tournoi, l'arbitre est tenu de donner tous les renseignements afférents à l'épreuve et afficher le règlement de la compétition.

7. POINTS DE CLASSEMENT NATIONAL ET POINTS DE PERFORMANCE

Toutes les épreuves donnent droit à une attribution de PCN et de PP lors des finales du Championnat Régional. En cas de dérogation accordée pour la tenue du championnat régional, la CCN pourra modifier l'attribution initiale des PP et des PCN. Seuls les joueurs marquants des PCN peuvent prétendre aux PP.

8. DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription est fixé à 20 € ou 25 € selon la compétition. Le montant des inscriptions doivent figurer sur chaque compétition en annexe. Ce droit d'inscription sert à payer les PCN, les arbitres, le matériel (jeux, feuilles de marque, diagrammes, informatique...) et à défrayer les joueurs du Comité qualifiés pour les phases finales des Championnats de France.

9. DEUXIEME SEANCE

Lorsqu'une deuxième séance est prévue, l'heure à laquelle les joueurs devront être assis sera donnée par l'arbitre avant la fin de la première séance.

Les mêmes pénalités (0,5 % ou 1PM ou 100 points) seront appliquées si l'horaire n'est pas respecté.

Après un délai de 15 minutes, le joueur ou l'équipe sera scratché pour cause de retard.

10. PROCLAMATION DES RESULTATS (selon les précisions de l'arbitre)

- Individuel : Un joueur qui ne sera pas présent, ou qui ne prévient pas l'arbitre, à la proclamation des résultats ne sera pas qualifié pour la phase suivante du championnat (qualifié ou remplaçant) quel que soit son classement.
- Formation : (triplette, quadrette, équipe) : une formation qui ne sera pas représentée au moins par son capitaine à la proclamation des résultats ne sera pas qualifiée pour la phase suivante du championnat (qualifiée ou remplaçante) quel que soit son classement.

11. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant l'épreuve (ou son déroulement) peuvent être formulées par les participants, conformément à l'article 34 et 35 du Fascicule1 –Règles communes de la FFT.

L'arbitre peut également formuler par écrit un rapport d'arbitrage auprès de la Présidente de la CCR.

12. SPECTATEURS

Les spectateurs ne seront admis qu'avec l'autorisation de l'arbitre et devront s'asseoir en même temps que les joueurs et uniquement avec l'accord des adversaires, aucun spectateur ne sera admis derrière l'attaquant en quadrette. En triplète, ils ne pourront pas s'asseoir à la place des attaquants ne jouant pas.

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.
- Le spectateur ne doit suivre qu'un seul joueur (limité à un défenseur en quadrette).
- Les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations (sanctions applicables).

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur (s'il est licencié) se verra traduit devant la chambre de discipline.

13. TELEPHONES OU APPAREILS NUMERIQUES

[Art 37 du RC de la FFT, l'utilisation des téléphones portables et appareils multimédia](#) : En donnes libres , l'arbitre donnera un avertissement pour un téléphone qui sonne . En cas de récidive ou utilisation du téléphone pendant le déroulement d'une position il appliquera une pénalité de 500 points

[L'utilisation est permise uniquement pour les applications de calcul de scores.](#)

CONSIGNES RELATIVES AU COMPORTEMENT

- **Concernant l'alcool** : il est interdit de participer à un championnat en état évident d'ébriété. Tout manquement entraînera une exclusion du joueur et son passage en chambre de discipline
- **Concernant le tabac** : l'interdiction de fumer (y compris le vapotage) s'applique à l'ensemble des locaux où se pratique la compétition y compris dans les toilettes.
- **Concernant les animaux** : La présence d'animaux est interdite dans les salles où se déroulent les séances de qualification aux championnats de France ;
- **Concernant le matériel** : les joueurs sont tenus de prendre soin du matériel mis à leur disposition notamment des paravents et des étuis. En fin de compétition, les joueurs sont tenus de ranger les cartes dans les étuis. L'arbitre pourra, le cas échéant, sanctionner les contrevenants.

REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

La C.C.R. recommande aux joueurs :

- De respecter les délais d'inscriptions et les horaires.
- De prévenir d'une absence avant la date de la compétition.
- De respecter les règles de l'éthique pour le bon déroulement des compétitions.
- De respecter les arbitres et leurs décisions.
- L'ABSENCE NON SIGNALÉE OU L'ABANDON EN COURS DE COMPÉTITION POURRONT ENTRAINER DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES.

Président (e) de la Commission des Compétitions Régionales (C.C.R.)

Nom	Téléphone	Mail
GALLOIS Jean Claude	06 11 92 10 35	j-c.gallois2008@laposte.net

Coordonnées des Arbitres Intervenant

Nom	Téléphone	Mail
MERCIER Sébastien	06 60 38 72 85	smercier914@gmail.com
DUCHENE Pascal	06 85 75 89 39	pascal@p-duchene.com
GIORDANO Patrick	07.60.70.11.07	giordano.patrick@neuf.fr

Coordonnées des Arbitres Intervenant avec dérogation

Nom	Téléphone	Mail
ARNOULD Daniel	06.81.95.07.86	daniel.arnould@wanadoo.fr
GALLOIS Jean Claude	06 11 92 10 35	j-c.gallois2008@laposte.net



ZONE 82 Comite 17 --- Seine & Marne

LIBRE – Samedi 18 janvier 2025

En complément des règles de compétitions, voici les informations supplémentaires.

Tous les joueurs licenciés 2024/2025 de Seine et Marne, sont admis à participer au championnat Libre.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Le championnat qualificatif régional est prévu en une finale jouée en deux séances sans élimination de joueurs entre les deux séances, à condition que le nombre de participants soit un multiple de 4. Dans le cas contraire l'arbitre organisera la 1^{ère} séance avec 1,2 ou 3 tables de 3 pour la 2^{ème} séance les 1,2 et 3 joueurs les moins bien classés au classement général de la 1^{ère} séance seront éliminés et ne pourront pas participer à la 2^{ème} séance.

La participation exigée est de 20 joueurs au minimum

A l'heure prévue pour la mise en place tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5 mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer des remplaçants.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances : Les arbitres décideront en fonction de l'heure le nombre de rotation et le nombre de donnes (20 minimum par séance)

Le classement final se fera par addition des points obtenus à chacune des 2 séances.

ARBITRAGE

Stricte application du règlement F.F.T. Tous les contrats sont autorisés, avec appel d'un arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

Les 2 séances se joueront en 4 positions de 5 donnes.

La mise en place de la 1^{ère} séance est faite par l'ordinateur.

La mise en place de la 2^{ème} séance est faite par ordinateur d'après le classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final est établi par addition des points acquis pendant les 2 séances pour chacun des joueurs.

QUALIFIES

Les 6 premiers seront qualifiés pour la finale nationale du 18 au 21 avril 2025 à PONTARLIER

INSCRIPTIONS

Par mail transmis au président du comité ou au président de la CCR avant le 13 janvier 2025

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

Lieu et heure	Salle du Mini-Club Rue des Vignes - 77470 TRILPORT
Date	Samedi 18 janvier 2025
Arbitres par dérogation	Daniel Arnould et Jean-Claude Gallois
Début de l'épreuve	09h30 Assis
Inscription	20 €
Indice Pcn	1,8
N° Tableau Pcn	5172101
PP pour les 3 premiers	3, 2, 1
Nombre de joueurs qualifiés	6

Validation le 07/01/2025 par le président de Zone : Sébastien Mercier